

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2024

Accompagnement Social Global Renforcé

## Terrains d'Insertion Temporaire

### Table des matières

I.	CHIFFRE CLEFS 2024.....	- 3 -
II.	INTRODUCTION.....	- 4 -
III.	l'offre de service .....	- 5 -
1.	Les conditions de l'entrée en terrain d'insertion.....	- 5 -
1)	Les modalités d'accompagnement du public accueilli .....	- 5 -
b)	Les modalités de l'accompagnement social .....	- 6 -
2)	Les terrains d'insertion existants .....	- 7 -
3)	L'évaluation sociale des ménages vivant en bidonvilles .....	- 9 -
4)	Les moyens humains de l'équipe TIT.....	- 10 -
IV.	ACTIVITE GENERALE.....	- 11 -
1.	Les différents volets de l'Accompagnement Social Global.....	- 11 -
5)	Focus sur : la Plus-value de l'accompagnement social renforcé .....	- 12 -
b)	Insertion professionnelle.....	- 12 -
c)	Scolarisation .....	- 12 -
6)	Le public accompagné .....	- 13 -
b)	Accès aux droits sociaux et santé .....	- 16 -
c)	Insertion Professionnelle et Ressources .....	- 22 -
d)	Scolarité.....	- 25 -
e)	Insertion par le logement/hébergement.....	- 26 -
2.	Les sorties de ménages sur l'année 2024 .....	- 28 -
V.	CONCLUSION.....	- 29 -

### I. CHIFFRE CLEFS 2024

- **Nombre de ménages accompagnés** en 2024 : **59 ménages** sur 4 terrains et des logements SAS. Ce qui représente **164 personnes** :
  - 87 adultes
  - 77 enfants
- **Ménages présents au 31/12/2024, 55 ménages** :
  - TIT 380 route de Ste Luce à Nantes : **12 ménages** pour 12 emplacements
  - TIT Quai Wilson à Nantes : **12 ménages** pour 10 emplacements
  - TIT 86 Rte de la Loire à Ste Luce sur Loire : **8 ménages** pour 12 emplacements (dont 3 ménages suivis en EDS)
  - Rezé :
    - **Terrain conventionné** : **5 ménages** pour 4 emplacements
    - **Logements SAS** : **4 ménages** pour 4 logements
  - Bouguenais : **14 ménages** pour 17 places d'hébergement
- **Nombre sorties** : **6 ménages**
- **Durée moyenne de séjour** des ménages **présents au 31/12/2024** :
  - Ménages TIT **380 route de Ste Luce à Nantes** : 1 245 jrs = **3 ans, 4 mois et 27 jrs**
  - Ménages TIT **58 Quai Wilson à Nantes** : 2 644 jrs = **7 ans, 2 mois et 26 jrs**
  - Ménages TIT **86 Rte de la Loire à Ste Luce sur Loire** : **4 ans et 11 mois**
  - Ménages TIT **Rezé Terrain conventionné** : 429 jrs = **1 an, 2 mois et 2 jours**
  - Ménages TIT **Rezé Logement SAS** : 868 jrs = **2 ans, 4 mois et 15 jrs**
  - Ménages **TIT Bouguenais** : 248 jrs = **8 mois et 4 jours**
- **Durée moyenne de séjour** des ménages **sortis en 2024** (tous terrains confondus) : 1809 jrs = 4 ans, 11 mois et 13 jours

### II. INTRODUCTION

Le territoire de la Loire-Atlantique est le département le plus concerné de France Métropolitaine par la présence de bidonvilles. Il concentre une soixantaine de bidonvilles, très essentiellement situés sur le territoire de la métropole, où vivent près de 3 400 personnes.

La Préfecture, Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique et les communes concernées sont engagés depuis plusieurs années, dans une politique volontariste d'accès au droit commun, d'intégration, de lutte contre les pratiques délictueuses et d'amélioration des conditions de vie des populations migrantes d'Europe de l'Est vivant en bidonvilles ou en dispositifs spécifiques d'insertion ou de résorption.

Le département de Loire-Atlantique dans le cadre de sa politique d'action sociale déploie une offre d'accueil, d'accès aux droits et d'accompagnement spécifique pour permettre à ce public d'ouvrir le droit de séjour en France, en tant que ressortissants européens. Cette offre est portée par l'ASBL au titre de deux dispositifs d'accompagnement social, *la permanence sociale Chaptal* et *l'accompagnement renforcé sur les terrains d'insertion temporaire*, et d'un dispositif d'évaluation sociale.

Le présent document a pour objet de présenter le rapport d'activité 2024 de la mission d'accompagnement social global renforcé des ménages vivant sur les terrains d'insertion temporaires. Ces lieux de vie correspondent à une étape de parcours vers l'accès au logement autonome, la finalité étant de permettre la construction d'un projet d'accès au logement ou à l'hébergement.

Une nouvelle mission est venue s'ajouter à la mission d'accompagnement social, celle des évaluations sociales des ménages vivant sur des bidonvilles ciblés dans une logique de résorption.

En 2024, l'ASBL a été retenue dans le cadre d'un appel à projet FSE+ pour permettre le financement sur 2 années pleines 2024/2025. Le service bénéficie donc d'un co-financement avec d'une part une subvention du CD44 et d'autre part un financement dans le cadre du fond social européen.

### III. L'OFFRE DE SERVICE

#### 1. Les conditions de l'entrée en terrain d'insertion

La finalité de l'accompagnement social proposé en terrain d'insertion est de permettre aux ménages de se stabiliser dans un habitat modulaire avec des conditions de vie améliorées, de manière temporaire sur une période définie par les villes, et de travailler le projet d'insertion et d'intégration des ménages dans un objectif d'accès au logement/hébergement sur le territoire.

**Les conditions à l'entrée sont :**

- Sélection des ménages en commission d'attribution avec critères d'insertion prédéfinis par les villes
- Installation temporaire sur un nouveau site conventionné par la ville (dans des mobil-homes ou dans les caravanes des familles)
- Signature d'un contrat d'accompagnement social global renforcé et d'un règlement intérieur
- Contrat d'hébergement avec participation financière (loyer) \_ allocation logement possible / Gestion locative

#### 1) Les modalités d'accompagnement du public accueilli

##### a) La contractualisation de l'accompagnement social

**L'accompagnement social est obligatoire et contractualisé** entre l'ASBL et les ménages. Il doit se faire en cohérence avec le contrat de location ou la convention d'occupation dans le cadre de la gestion locative. La non-adhésion à l'accompagnement social du ménage peut être un motif de non renouvellement du contrat d'hébergement.

À ce jour, il n'y a plus de contractualisation de l'accompagnement social global renforcé sur les terrains d'insertion. La contractualisation est donc morale, chaque famille a un référent social connu, les objectifs d'accompagnement sont définis mutuellement.

Néanmoins, cette formalisation par écrit entre la famille et son référent social, sur la base d'objectifs d'accompagnement partagés, sera remise en place dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2025. En effet, le contrat d'accompagnement demandera à être actualisé par un travail de fond

qui doit être engagé par le CD et les villes en charge des terrains, afin de faire évoluer la version existante, tout en s'appuyant sur le travail qui a été réalisé par la ville de Bouguenais sur ce volet. L'objectif sera d'harmoniser ce document pour avoir un contrat d'accompagnement social uniformisé quel que soit le lieu de vie des ménages.

### b) Les modalités de l'accompagnement social

**Un travailleur social à temps plein se voit confier en moyenne l'accompagnement de 20 familles en file active** pour assurer un accompagnement social global renforcé.

Les rendez-vous avec la famille, a minima 2 contacts par mois, sont l'occasion d'évaluer le « savoir habiter », la capacité à vivre en communauté, l'autonomie et les capacités de mobilisation dans l'accompagnement. Les axes de travail concernent, comme en EDS, l'accès aux droits, le soutien aux parcours santé, la scolarisation, l'insertion professionnelle et les démarches d'accès au logement / hébergement.

Les modalités d'intervention des travailleurs sociaux de l'ASBL auprès des usagers sont les suivantes :

- **En bureau à la demande de la famille ou sur rendez-vous proposé par le travailleur social**
- **Sur le lieu de vie du ménage**
- **En accompagnement physique à l'extérieur**

La fréquence des rendez-vous peut être importante et peut s'avérer chronophage selon les besoins des familles et selon certaines périodes, notamment pour des démarches d'accès ou de maintien des droits.

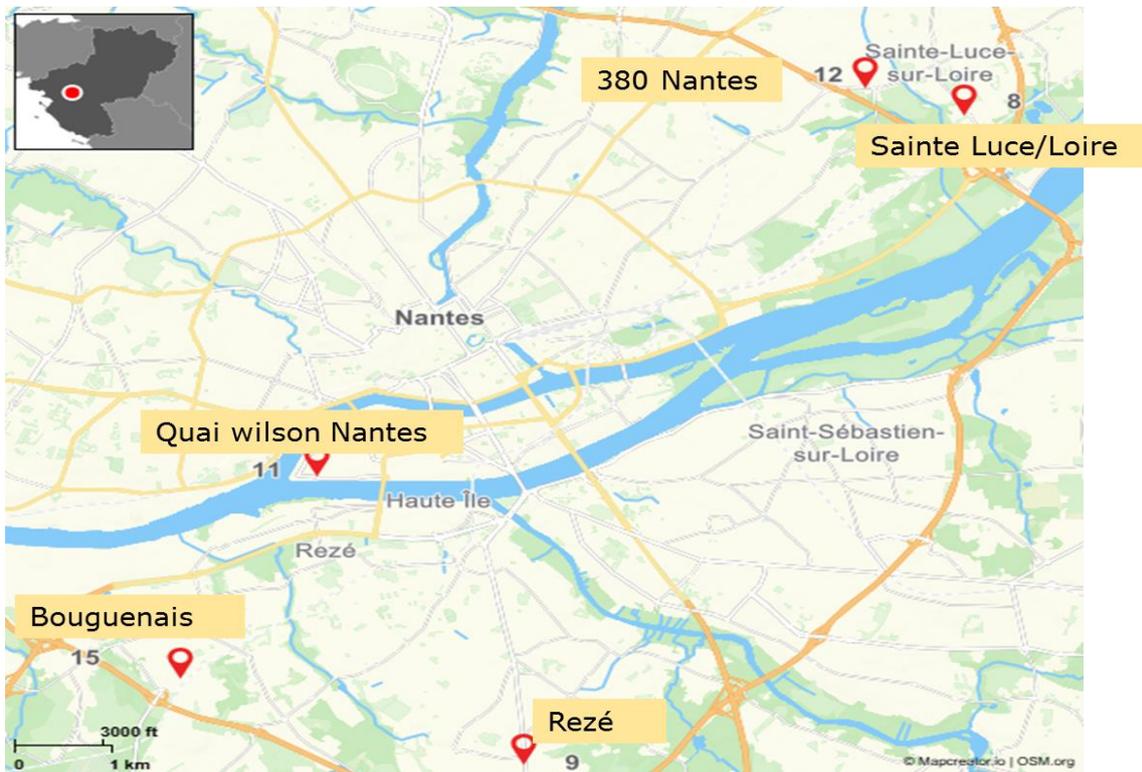
Tous les 6 semaines, des points « suivis ménages » sont réalisés entre les travailleurs sociaux d'ASBL et les intervenants de proximité de UFUT en charge de la gestion locative. L'objectif étant de partager la situation des ménages au regard du droit de séjour, des objectifs de l'accompagnement mis en œuvre, entre l'accompagnement social, la gestion locative et le projet de sortie du terrain ciblé s'il y en a un.

Egalement avec chaque ville en charge des terrains, il y a des rencontres trimestrielles avec les équipes de l'ASBL et UFUT, l'objectif est de permettre d'assurer le suivi des accompagnements en cours, dans une finalité d'accès au logement/hébergement. Si, non-respect du cadre de l'accompagnement, un process de recadrage est mis en place. En amont de cette rencontre, les professionnels de l'ASBL transmettent un tableau d'indicateurs de suivi des ménages.

### 2) Les terrains d'insertion existants

#### c) Cartographie

### Cartographie des TIT et nombre de familles accompagnées



Il y a **5 terrains d'insertion temporaires** existants portés par **quatre villes** :

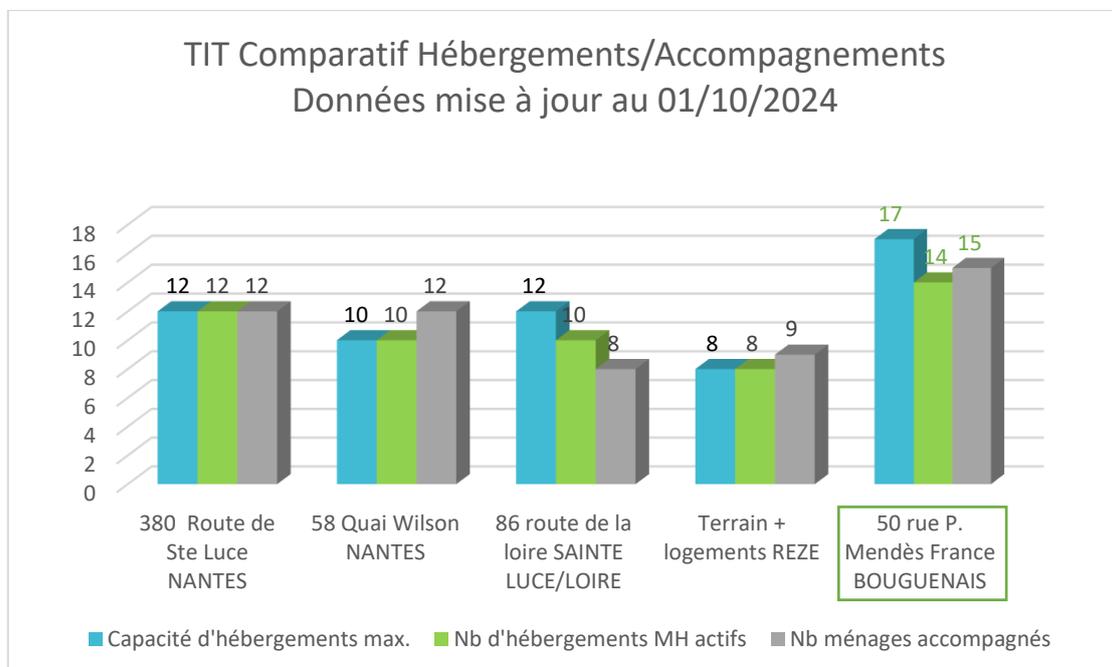
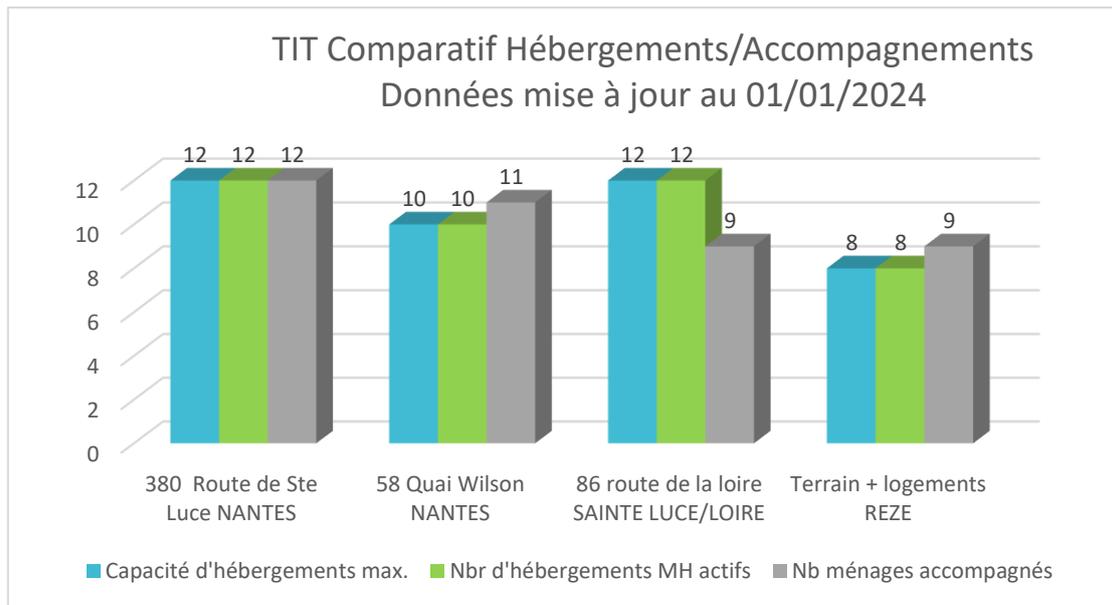
- **Nantes :**
  - o Quai Wilson ouvert en 2009,
  - o 380 rte de Ste Luce en 2021
- **Ste Luce/Loire :** 86 rue de la Loire ouvert en 2011
- **Rezé :**
  - o Historiquement il y avait 2 terrains conventionnés, depuis 2023 **il n'y plus qu'1 seul terrain au Vert Praud**. A la différence des autres terrains, les familles vivent sur des parcelles avec leurs caravanes.
  - o **Logements ville**
- **Bouguenais :** terrain qui fait suite à la période du terrain SAS, ouverture juin 2024. L'ASBL a repris **l'accompagnement des ménages en Octobre 2024** qui était auparavant internalisé par la ville.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

### d) Capacités d'hébergements et nombre de ménages accompagnés

Voici un état des lieux pour chaque terrain avec un comparatif du 1/01/2024 au 1/10/2024 pour montrer l'évolution entre ces 2 périodes :



### Les spécificités à retenir :

- Dans certains hébergements, on **peut comptabiliser 2 ménages en cohabitation de parents et enfants majeurs/seuls ou en couple**, ou chaque ménage étant allocataire au titre de la CAF ou de la MSA
- **TIT Ste Luce/Loire :**
  - o du fait de l'histoire du terrain, 3 ménages sont accompagnés par l'EDS de secteur
  - o 1 MH non reloué, il va servir de mobil home activité pour les professionnels en 2025
- **TIT Bouguenais :**
  - o Ouverture en juin 2024
  - o Intégration de l'accompagnement social des familles au 1/10/2024
  - o 3 hébergements MH sont ciblés pour des colocations

### 3) L'évaluation sociale des ménages vivant en bidonvilles

C'est une mission nouvelle intégrée à l'appel à projet FSE+, elle est portée par l'équipe TIT, en plus de l'accompagnement social des ménages.

Les évaluations sociales sont demandées par les villes dans le cadre des projets de stabilisation de certains terrains bidonvilles définis dans la politique de résorption des bidonvilles. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail et en complément du diagnostic sociologique mené par Trajectoires sur les terrains bidonvilles identifiés.

Le département mobilise les équipes de travailleurs sociaux de l'ASBL afin de réaliser une évaluation sociale précise de la situation de chaque ménage. Ces évaluations ont vocation à orienter les ménages vers des modalités d'accompagnement adaptées à leur degré d'autonomie, permettant une réponse appropriée au projet de vie de chaque famille.

La méthodologie des entretiens réalisés dans ce cadre se base sur un questionnaire et le recueil d'informations, afin de dresser un état des lieux global de la situation du ménage :

- Composition
- Parcours de migration
- Niveau scolaire
- Maîtrise de la langue française
- Conditions du droit au séjour (activité professionnelle, ressources)
- Projet de vie en France

Les ménages sont reçus à plusieurs reprises par les travailleurs sociaux de l'ASBL afin de sécuriser les informations et d'obtenir une vision globale de chaque situation.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

La mobilisation des équipes de l'ASBL pour réaliser les évaluations sociales est validée par le Département lorsque la commune fait état d'un projet détaillé de stabilisation d'un terrain. Il doit avoir pour objectif d'améliorer les conditions de vie des ménages concernés, via la résorption, sur le site d'origine ou ailleurs, d'un bidonville. La commune doit être en mesure de présenter un calendrier précis des différentes étapes de stabilisation, mobilisant l'ensemble des services et acteurs concernés (services scolarisation, CCAS, associations, riverains...).

**Cette mission n'a pas été mise en œuvre en 2024, 3 terrains (2 sur Orvault et 1 sur la Chapelle/Erdre) seront à évaluer en 2025.**

### 4) Les moyens humains de l'équipe TIT

2 travailleurs sociaux à temps plein sont intervenus principalement sur l'année 2024.

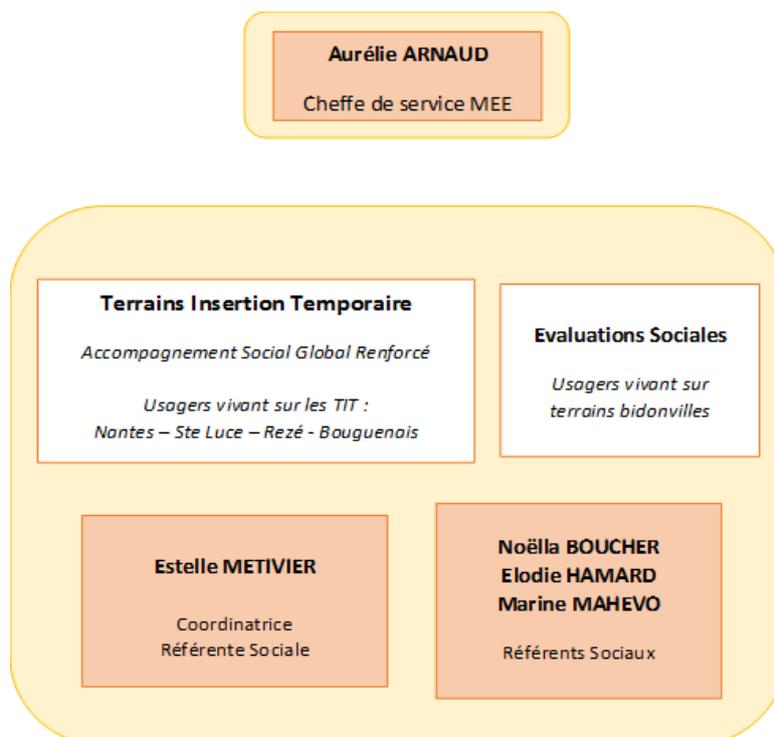
Dans la cadre de l'appel à projet FSE+, une augmentation des moyens en personnel a été permise en fin année 2024 du fait de l'augmentation d'activité :

- En intégrant l'accompagnement social des ménages de 3 nouveaux TIT : Bouguenais en 2024 et TIT de St Herblain et Orvault au cours de l'année 2025.
- La mise en place des évaluations sociales sur bidonvilles en 2025

L'équipe a été renforcée par la création de 2 postes à temps plein :

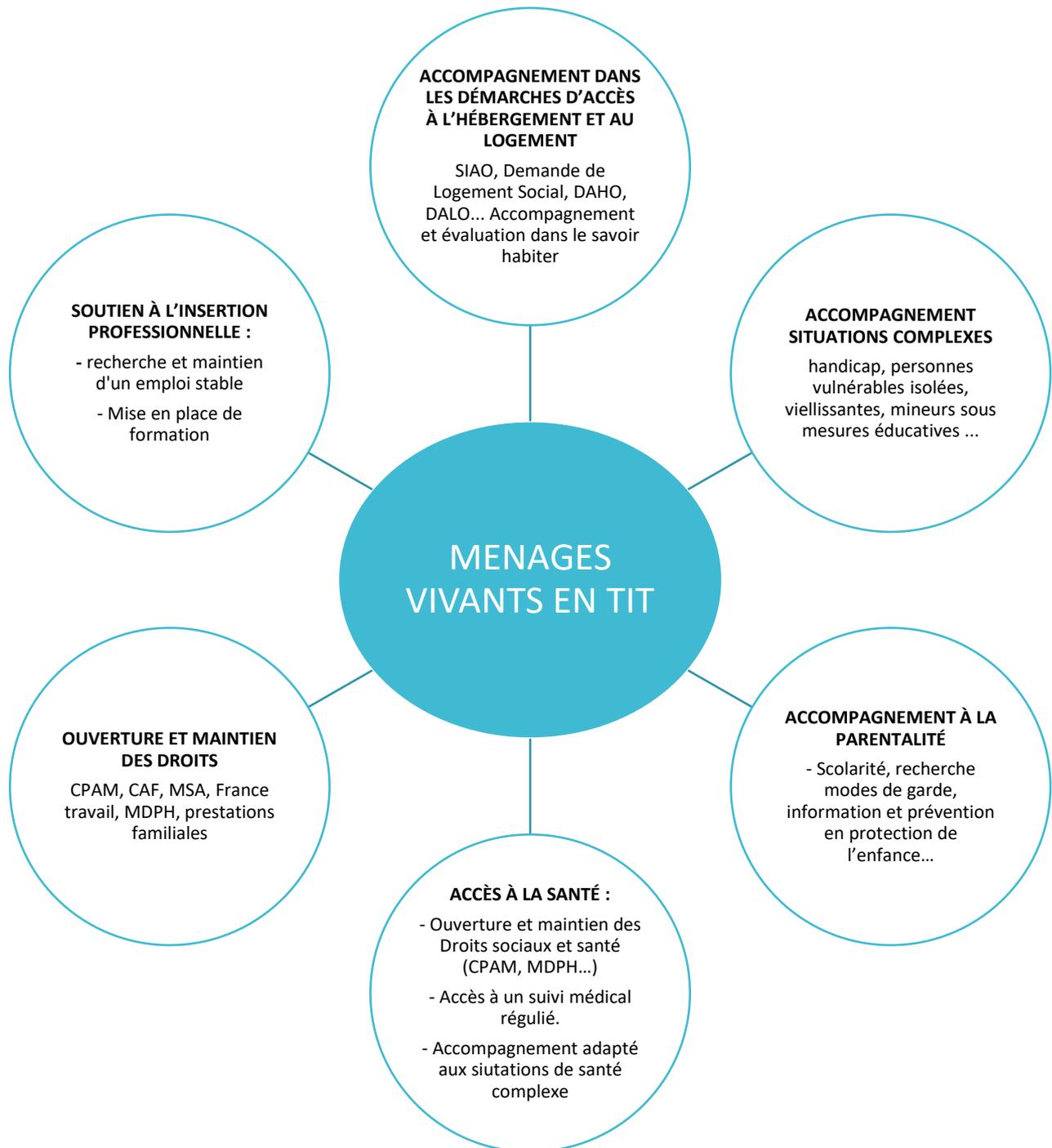
- 1 ETP travailleur social
- 1 ETP réparti sur 2 missions : 0,5 ETP travailleur social + 0,5 ETP de coordination

**Voici l'organigramme avec l'équipe présente en début d'année 2025 :**



### IV. ACTIVITE GENERALE

#### 1. Les différents volets de l'Accompagnement Social Global



### 5) Focus sur : la Plus-value de l'accompagnement social renforcé

#### a) Accès aux droits sociaux et santé

**L'accompagnement social permet de faciliter ces démarches qui sont longues et fastidieuses. En dehors de la lourdeur administrative rencontrée par tout citoyen français, les démarches sont complexifiées pour les citoyens européens.** Ils rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits. Les aléas dans la mobilisation des usagers pour leurs démarches peuvent conduire à redémarrer à zéro des démarches déjà complexes, notamment dans le cadre des changements de caisses entre CAF et MSA, en fonction de leur secteur d'activité professionnelle qui peut changer au cours d'une même année.

**La résidence sur TIT facilite grandement l'accès à la santé** : stabilité et sécurité physique et psychique, en soutien à l'accompagnement social, il y a une équipe dédiée en médiation en santé des Forges Médiation, l'accès aux soins à domicile est facilité (interventions du personnel médical à domicile si nécessaire).

De nombreuses situations de handicap assez complexes doivent être accompagnées et le vieillissement des habitants demandent aux professionnels de passer un temps conséquent et de développer une certaine expertise sur cet axe de l'accompagnement global.

#### b) Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est un enjeu majeur pour régulariser les situations des ménages (ressortissants du droit européen). L'accompagnement porte principalement sur **l'accès à l'emploi et le travail sur la stabilité professionnelle pour limiter les ruptures de droits**, notamment du fait que la majorité des personnes travaillent en emploi saisonnier et sur des emplois précaires en intérim, CDD.

#### c) Scolarisation

Les professionnels font de l'accès à la scolarité une priorité. Il met en avant l'obligation scolaire comme facteur d'insertion. L'accompagnement social permet d'accompagner la famille à investir le parcours de scolarisation de leurs enfants. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les établissements scolaires et les services de l'éducation des villes.

#### d) Logement/hébergement

L'équipe affirme l'idée qu'un accompagnement social de proximité est primordial pour soutenir les familles dans leurs démarches de projet d'accès au logement ou à l'hébergement. Il semble important de préciser que les orientations sont faites, soient vers le **logement en bail direct** via la Demande de Logement Social (DLS), soit vers le **logement accompagné** ou **l'hébergement via le SIAO Insertion**. L'évaluation de l'autonomie au savoir habiter sur le TIT permet de travailler l'un ou l'autre des projets.

**Pour renforcer le travail d'évaluation de l'autonomie et du savoir habiter**, des réunions trimestrielles sont systématisées avec le gestionnaire locatif UFUT. Sur ces temps, un balayage de la file active est réalisé au cours desquels il est évoqué des pistes d'actions, afin de limiter les loyers impayés et les dégradations à l'intérieur et extérieur des espaces de vies.

### e) Situation protection de l'enfance et mariage précoce

Les travailleurs sociaux ont un rôle dans :

- **L'accompagnement à la parentalité.** Permettre aux parents d'investir leur rôle de parents d'élèves et de conscientiser **l'intérêt d'une scolarité** ; mettre en place l'intervention de TISF si nécessaire ; sensibiliser à la santé (la vaccination, la prévention dentaire, orientation vers les services de PMI) ; **soutenir et conseiller dans l'éducation et les soins quotidiens** (nutrition, stimulation, sommeil...)
- **La veille vis-à-vis des mariages précoces.** **Rappeler le cadre légal en France ; transmettre des IP (Informations Préoccupantes) dans le cadre de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)** ; maintenir l'accompagnement ; accompagner et soutenir la scolarisation ; sensibiliser aux droits de la femme ; accompagner et informer autour de la contraception.

### 6) Le public accompagné

Sur l'année 2024, **47 ménages ont été accompagnés** répartis de la manière suivante sur les différents terrains :

- **TIT 380 route de Ste Luce à Nantes :**  
**13 ménages** pour 12 hébergements mobil-homes
- **TIT Quai Wilson à Nantes :**  
**12 ménages** pour 10 hébergements de 9 mobil-homes et 1 habitation en bois
- **TIT 86 Rte de la Loire à Ste Luce sur Loire :**  
**10 ménages** pour 8 hébergements de mobil-homes
- **Terrain Conventonné et logements sas à REZE :**
  - **7 ménages terrain** du Vert Praud
  - **5 ménages** dans 4 logements SAS

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

A cette file active s'ajoute le terrain de Bouguenais dont les familles ont été intégrées dans l'accompagnement au 1/10/2024 :

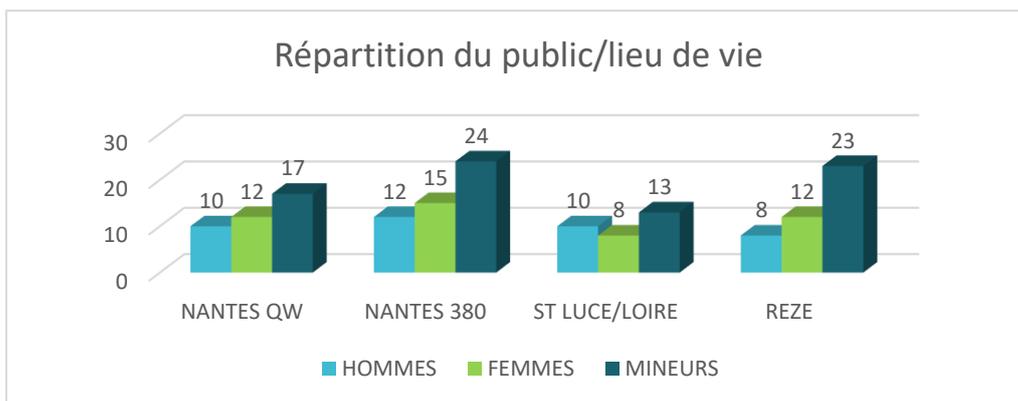
- Il y a **14 hébergements mobil home dont 3 MH priorisés à de colocations**
- Au 1/10/2024, **le terrain était composé de 15 ménages** + 1 ménage partie en Roumanie, une fin de contrat d'hébergement a été actée en fin d'année 2024

**NB** : dans ce rapport ne seront pas présentées les données d'accompagnement social des familles vivant sur ce terrain, étant porté par la ville sur l'année 2024

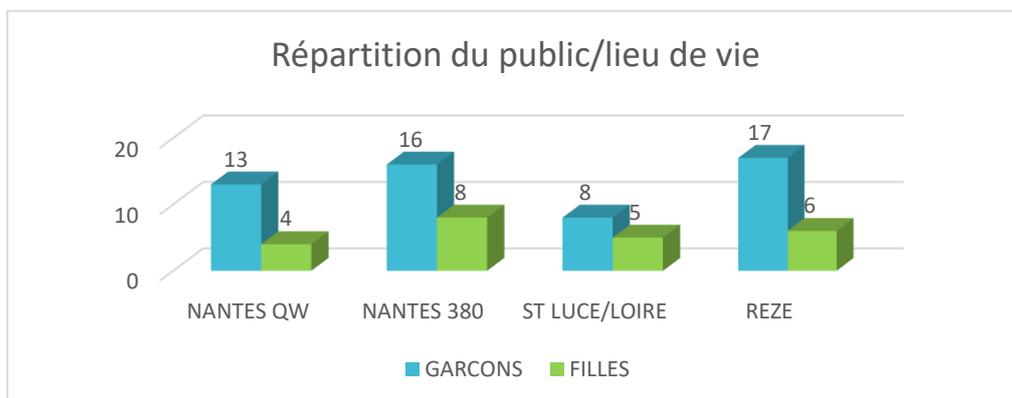
### a) Typologie du public :

Répartition/âge :

- **164 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2024.**
  - o **87 adultes**, dont 47 femmes et 40 hommes
  - o **77 enfants**

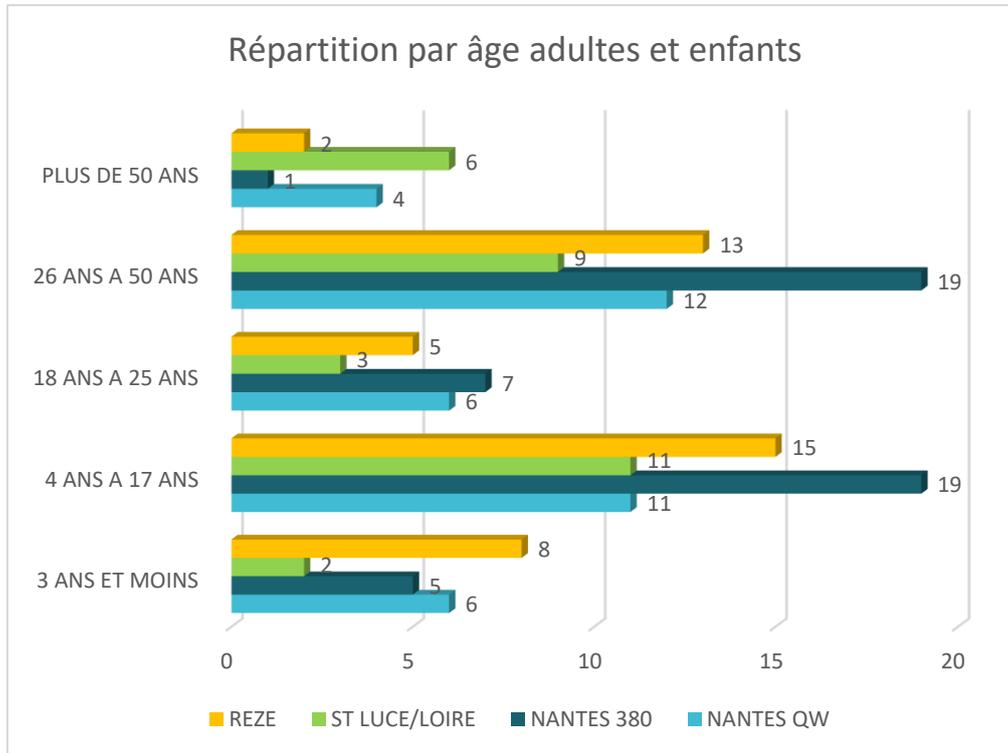


- **77 enfants**, dont 23 filles et 54 garçons



# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT



### A noter :

- **7 familles sont en situation de monoparentalité**
- **4 personnes ont plus de 60 ans :**
  - o 1 couple sur le terrain QW à Nantes, seulement M. ouvre des droits à l'ASPA
  - o 2 femmes sur Rezé, elles vivent avec leurs enfants, petits-enfants, elles ouvrent des droits à l'ASPA

### File active des ménages accompagnés au 31 décembre 2024 :

- **TIT 380 route de Ste Luce à Nantes :**
  - o **12 ménages** pour 12 emplacements
- **TIT Quai Wilson à Nantes :**
  - o **12 ménages** pour 10 emplacements
- **TIT 86 Rte de la Loire à Ste Luce sur Loire :**
  - o **8 ménages** pour 12 emplacements (dont 3 ménages suivis en EDS)
- **Rezé :**
  - o **Terrain conventionné : 5 ménages** pour 4 emplacements
  - o **Logements SAS : 4 ménages** pour 4 logements
- **Bouguenais :**
  - o **14 ménages** pour 17 places d'hébergement

Soit **un total de 55 ménages sont accompagnés au 31/12/2024** au titre de l'accompagnement social global renforcé.

### b) Accès aux droits sociaux et santé

Du fait des conditions d'éligibilité à l'accompagnement social pour intégrer un terrain d'insertion (*insertion professionnelle, employabilité, stabilité des revenus, scolarité, démarches d'accès au logement/hébergement*), les ménages pris en charge peuvent prétendre aux prestations sociales et familiales tant que leur droit au séjour est maintenu.

L'accès au droit de séjour des citoyens européens et son maintien sont assurés si une activité professionnelle minimale est assurée, tout l'enjeu est de permettre son maintien afin de sécuriser le parcours d'insertion. Tout au long de l'année, les travailleurs sociaux travaillent donc à l'accès, l'ouverture, le renouvellement et le maintien des droits des personnes accompagnées.

- Ouverture et maintien des droits : déclaration trimestrielle, renouvellement des droits au séjour, premières demandes RSA/PF/AAH/ASF, mutation de dossier, déclaration des changements de composition familiale, congé parental...
- Suivi des procédures en contentieux : dettes...
- Lien avec les différentes caisses d'allocations : appels téléphoniques, accompagnements physiques, mails...

Ce travail de suivi et soutien aux démarches administratives est indispensable pour éviter les ruptures de droit, mais cela reste un risque notamment quand les ménages investissent pas ou peu l'accompagnement social proposé et ne le sollicite que dans des situations d'urgence. L'aller-vers permet une veille sociale et participe à réduire ce risque.

Pour rappel, l'importance de l'actualisation des droits dans les axes d'intervention s'explique par 2 facteurs :

- Un statut de droit de séjour instable qui demande aux ménages et/ou personnes des démarches régulières (par trimestre), une assiduité plus importante que les personnes concernées par le droit commun, sans compter les démarches infructueuses
- Une autonomie des ménages relative à leur degré de dépendance (Maîtrise de la langue française, illettrisme et analphabétisme/Compréhension du système administratif et de la réglementation/Projection à court et moyen-terme/...)

L'ouverture de ces droits administratifs permet d'assurer aux ménages un meilleur accès à la santé et surtout d'accéder à une sécurité financière. Ils permettent de stabiliser les ménages et ainsi, faciliter leur accès à l'emploi et au logement. Toutefois, ces démarches sont longues et fastidieuses. En dehors de la lourdeur administrative rencontrée par tout citoyen français, les démarches se sont complexifiées pour les citoyens européens. Ils ont des difficultés à faire reconnaître leurs droits.

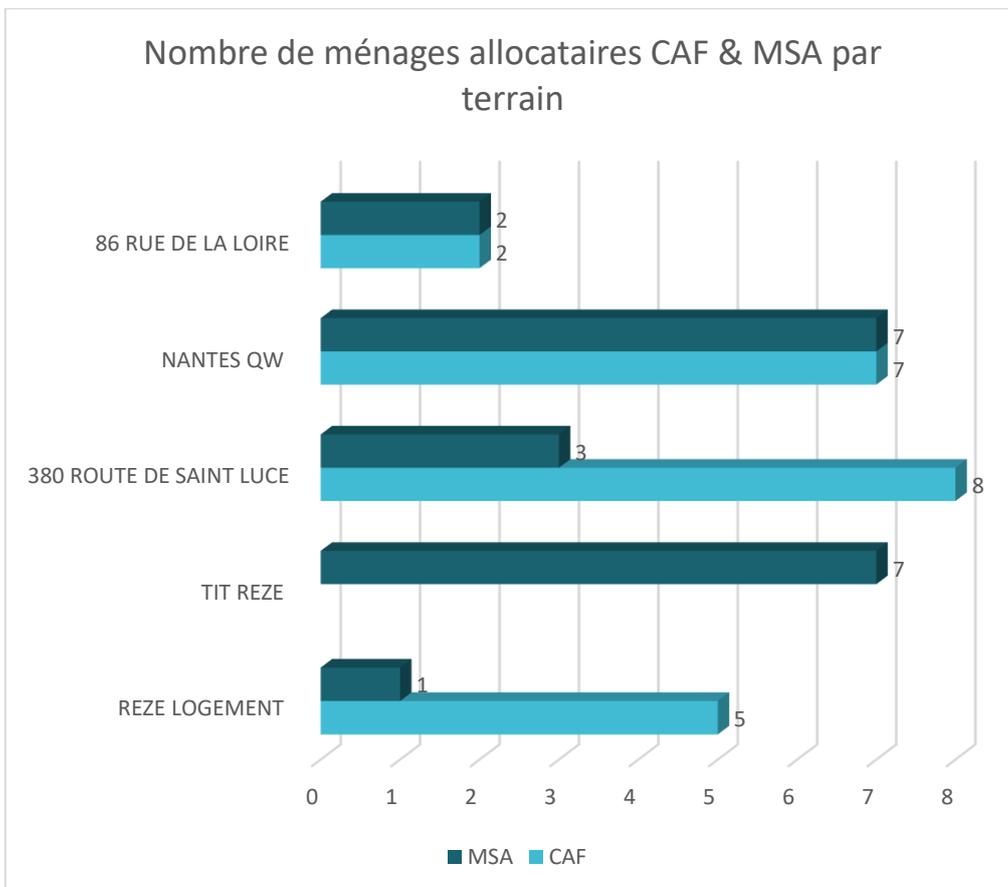
Ces blocages sont renforcés par des obstacles internes aux usagers, liés à leur origine et à leur précarité : barrière de la langue, illettrisme, incompréhension du système de droits français, difficulté à se projeter dans le temps. Par ailleurs, ces droits, tant qu'ils ne sont pas définitifs, nécessitent une actualisation constante. Ils représenteront toujours une part conséquente de l'activité de l'accompagnement social.

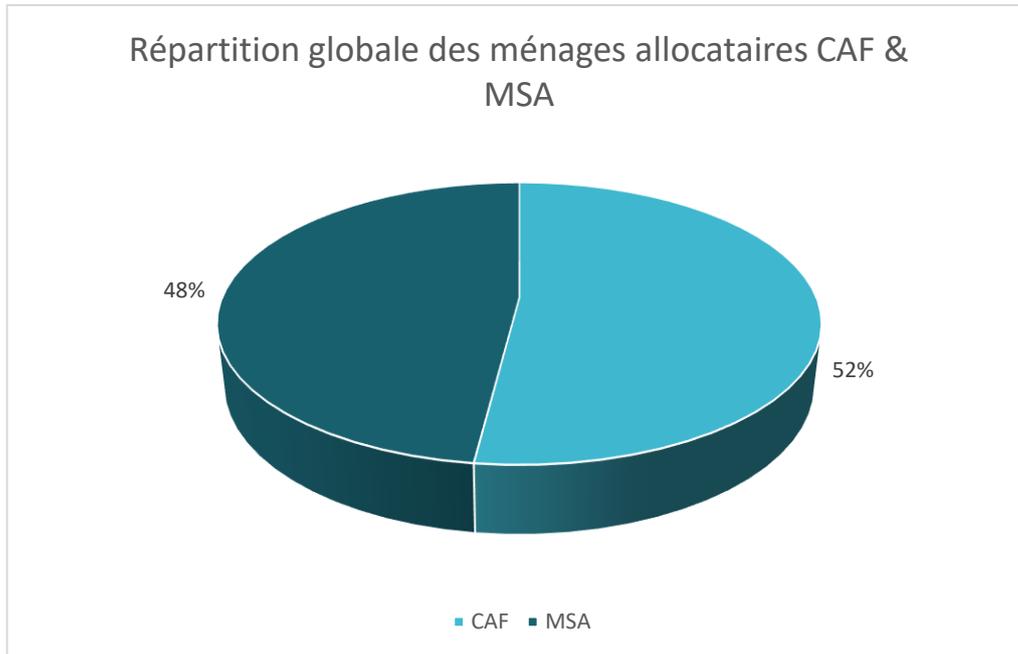
# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

**92% des ménages accompagnés ont des droits ouverts aux prestations sociales**, 17 personnes se sont vu couper leur droit au cours de l'année 2024 de par leur non mobilisation dans leurs démarches administratives ou bien par la rupture du droit de séjour du fait de l'absence d'emploi sur plusieurs mois.

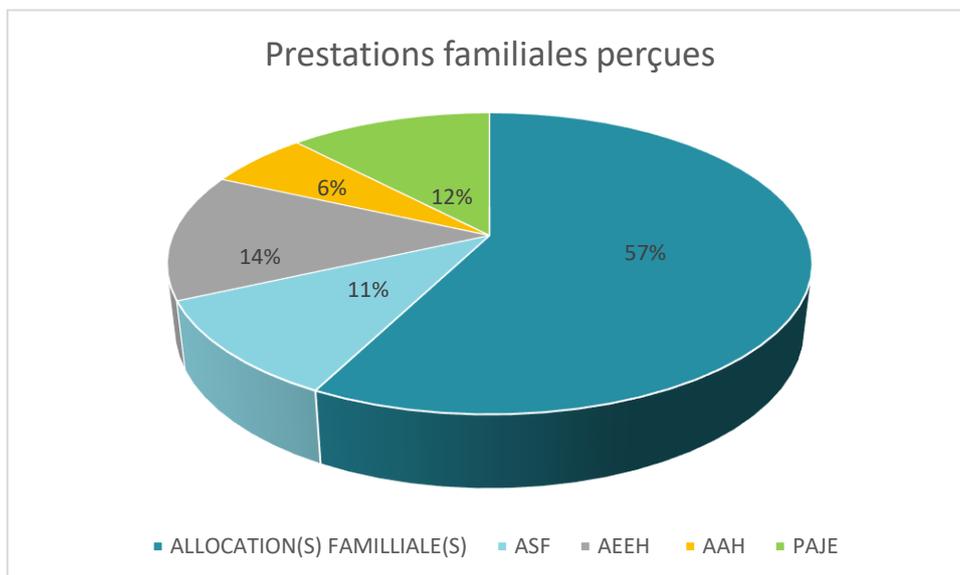
De par l'activité professionnelle réalisée par les personnes accompagnées, **ils vont être rattachés soit à la CAF, soit à la MSA**. Sur l'ensemble des terrains une répartition à 48% des ménages rattachées à la MSA, et 52% à la CAF. Une même famille peut être rattachée aux 2 caisses.





**Les Prestations Familiales** : 72% des ménages accompagnés ont accès à des prestations familiales de par la présence de leurs enfants à charge.

Les types de prestations versées : **AF** = Allocations Familiales, **PAJE** = Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, **ASF** = Allocation Soutien Familiale (famille monoparentale), **AEEH** = Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé



### Couverture santé et démarches d'accompagnement à la santé :

Les habitants des TIT rencontrent des problématiques de santé fréquentes, les professionnels doivent faire face à des situations de grande vulnérabilité : état de santé dégradé, parcours de soin irrégulier, actions curatives plus que préventives. Cet état de santé global des ménages impacte l'accès à l'emploi et aux autres droits : fatigue morale, entraves physiques, problèmes de mobilité, ...

L'équipe de travailleurs sociaux intervient auprès des familles afin de permettre l'ouverture et le maintien des droits en matière de santé (Ouverture droits sécurité sociale, Demande CSS, AME, mutuelle...). Les personnes peuvent si besoin être accompagnées dans leurs suivis médicaux (prise de rendez-vous, accompagnement physique, lien avec les professionnels de santé, prévention sanitaire...) :

- Ouverture et maintien des droits, renouvellement, rattachement des enfants : CSS, AME, Mutuelles
- Suivi arrêts maladie, congé maternité
- Accompagnement RDV médicaux, prise de RDV
- Orientation PMI, suivi Sage-femme...
- Lien avec les acteurs santé : médiateurs, institutions, hôpitaux, UGOMPS...
- Reconnaissance du handicap : demande et renouvellement MDPH

Cet accompagnement aux besoins en santé est soutenu par la présence des médiateurs en santé des Forges Médiation qui interviennent sur le terrain dans le cadre d'accompagnements individuels, ils proposent également des ateliers collectifs de prévention et promotion de la santé.

Les professionnels doivent faire face à **un vieillissement du public** avec des situations qui se dégradent au fur et à mesure du fait des conditions de vie, d'un manque de suivi dans le parcours de soins et par la non-conscientisation de certaines personnes de la gravité de leur état de santé. L'intervention sur ces problématiques peut être très énergivore pour les travailleurs sociaux qui atteignent leur limite d'intervention pour certaines situations, le terrain Quai Wilson à Nantes est assez révélateur de ces constats concernant plusieurs ménages.

Une difficulté également rencontrée sur l'ensemble des terrains est **l'accès à un médecin traitant** notamment depuis l'arrêt du docteur Chériff en fin d'année 2024, médecin qui n'est plus autorisé à exercer. Dans ce contexte, de nombreuses familles sont impactées par la difficulté à retrouver un nouveau médecin. Les Forges méditation en santé ont réalisé un recensement des familles concernées, l'ensemble des professionnels se mobilisent pour tenter de trouver des solutions pour limiter des ruptures de parcours de soins.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

### Couverture santé :

#### **Droit régime de base à l'assurance maladie :**

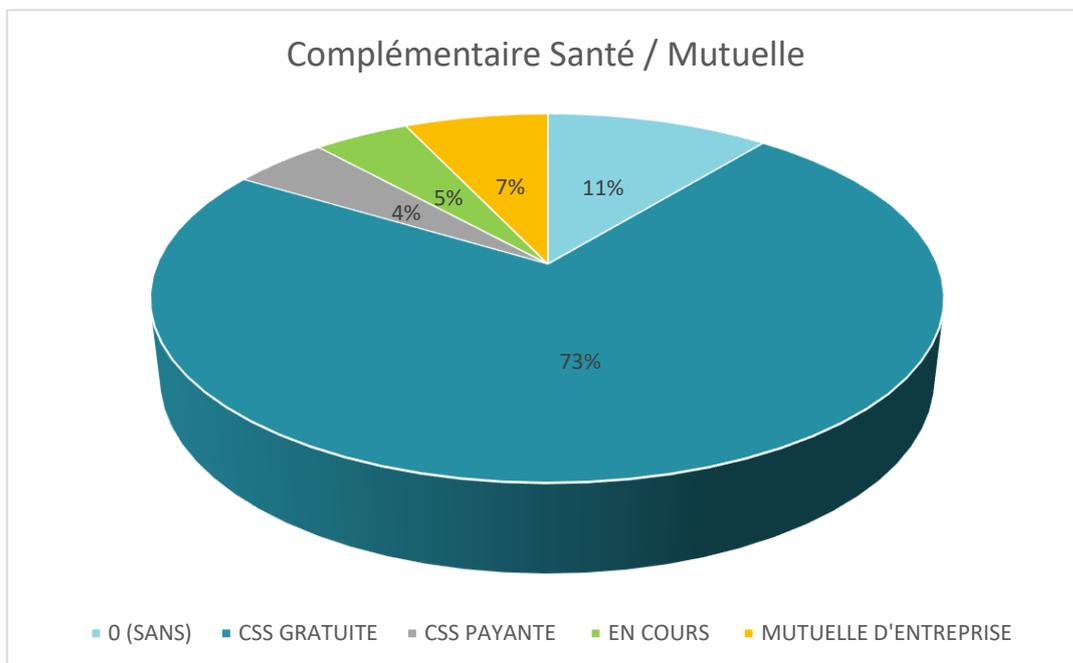
En 2024, **sur l'ensemble des personnes accompagnées 92% ont ouvert des droits à la sécurité sociale.**

Au cours de l'année, 8 personnes ont rencontré une rupture de droit au régime de base.

#### **Droit à la complémentaire santé :**

89% des personnes présentes sur les terrains d'insertion ouvrent des droits à la complémentaire santé solidaire

9 personnes bénéficient de la mutuelle d'entreprise dans le cadre de l'emploi salarié d'un des membres de la famille.



### **Prestations et démarches d'accompagnement au titre du handicap :**

**9 ménages ont été accompagnés au titre d'un handicap pour un ou plusieurs membres de leur famille**, elles font parties de la file active au 31/12/2024 :

- Du fait d'une déficience et/ou d'une incapacité, 3 personnes adultes ont un taux d'incapacité de plus de 80% reconnu par la MDPH, c'est dans ce cadre qu'ils sont éligibles à l'AAH
- 2 personnes adultes ont une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

- 9 enfants dont 6 familles qui perçoivent l'AEEH, elles sont accompagnées pour la mise en place et le suivi des prises en charge avec les équipes pluridisciplinaires intervenant en établissements spécialisés :
  - 2 adolescents (frères) sont dans 2 structures adaptées IME (Institut Médico-Educatif) de l'ADAPEI. L'un d'eux deviendra majeur en 2024, un travail d'orientation en structure pour adulte va devoir s'engager avec la famille
  - 4 jeunes enfants sont accompagnés en milieu scolaire et SESSAD pour permettre un soutien spécialisé d'une équipe pluridisciplinaire dans leur milieu ordinaire (au domicile, à l'école)
  - 1 enfant a fait sa rentrée en septembre 2024, des troubles du comportement ont été diagnostiqués, un dossier à la MDPH a été réalisé.
  - 1 adolescent de 16 ans en situation de polyhandicap est pris en charge en établissement EEAP depuis 2023 (Etablissement Pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés de l'APAJH 44. La situation santé de ce jeune est assez complexe du fait de sa prise en charge très tardive, dans contexte familial vulnérable.
  - 1 enfant a intégré 1 établissement spécialisée IEM au cours de l'année 2024 (Institut d'Education Motrice) grâce au travail d'accompagnement réalisé avec la famille depuis leur entrée sur le TIT en 2021

Ces accompagnements sont assez chronophages dans le lien famille/établissement, un temps conséquent est investi dans ces situations par les travailleurs sociaux pour soutenir les familles dans des démarches assez complexes. Les professionnels doivent développer une expertise en s'appuyant sur les soignants et les professionnels de l'éducation spécialisée, l'accompagnement montre ses limites par le manque de temps que nécessitent ces situations. La barrière de la langue est aussi un frein dans la relation avec la famille et les enfants, les professionnels des établissements spécialisés s'appuient donc sur les travailleurs sociaux de l'ASBL et les professionnels de la médiation en santé.

### **Les Prestations liées au logement :**

Dans le cadre de l'ASGR, les travailleurs sociaux attachent énormément d'importance à la gestion locative. En effet, le mobil-home en TIT est vu comme un tremplin vers le logement autonome permet d'évaluer finement les capacités des familles à :

- Gérer son budget
- Assurer le paiement régulier des loyers et des charges
- Assurer l'entretien du MH et des parties communes du TIT

En ce sens, l'équipe est en lien constant avec le gestionnaire locatif l'association UFUT et les villes soit par des réunions trimestrielles, soit par des contacts au besoin et à la demande, pour affiner l'évaluation des ménages. Ces temps d'échanges permettent de :

- Réfléchir à des stratégies pour travailler les dettes locatives
- Accompagner les familles dans la gestion du budget et gestion locative,
- Réfléchir à la mise en place d'entretiens de recadrage

De nombreuses difficultés sont encore persistantes pour les familles des TIT au niveau de l'accès à l'**Aide Personnalisée au Logement (APL)**, elle est généralement versée directement sur le compte du gestionnaire. Cependant, il arrive que cette aide soit versée directement sur les comptes des familles. Dans ces cas-là, et certaines familles ne reversent pas les sommes perçues au gestionnaire locatif. Cela engendre donc des dettes importantes pouvant menées à des avertissements voire des mesures d'expulsions.

**Egalement, le versement des APL est conditionné à la sur-occupation des MH.** En effet, plusieurs familles se sont retrouvées en rupture de droit au cours de l'année du fait de la fin des 2 années de dérogation demandée par le gestionnaire auprès de la CAF et de la MSA. Ou bien, du fait de l'agrandissement de leur famille via des naissances au cours de leur présence sur le TIT. Dans ces situations, la rupture de l'APL vient accentuer la difficulté de certaines familles à honorer la globalité de leur loyer et génère encore plus de dettes locatives.

**En 2024, un certain nombre de familles se sont vues couper leurs droits au cours de l'année :** QW Nantes ça a concerné 5 ménages, 380 Nantes 5 ménages également, St Luce/Loire 3 ménages.

Pour Rezé les familles ne sont pas concernées car les conventions d'occupation n'ouvrent pas le droit aux APL.

### c) Insertion Professionnelle et Ressources

Au cours de l'année 2024, plusieurs démarches en lien avec l'insertion professionnelle ont été réalisées :

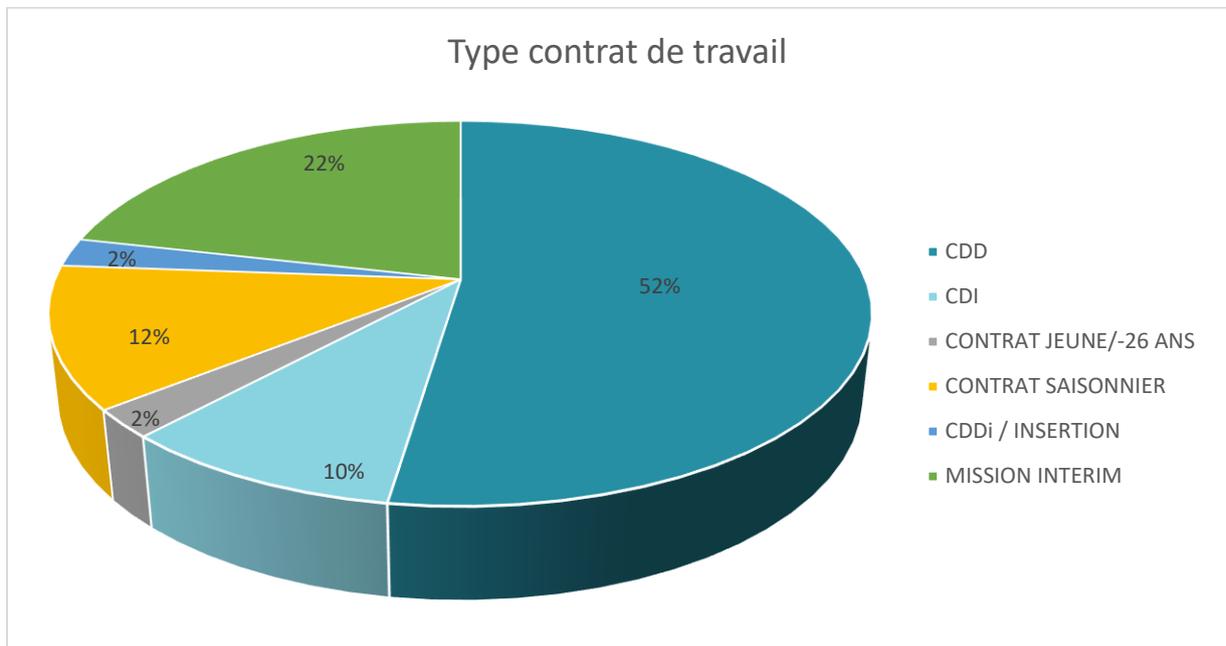
- Inscription ou réinscription auprès de France Travail
- Réalisation et mise à jour de CV et recherche d'offres d'emploi.
- Orientation vers les services ou dispositifs dédiés à l'accompagnement vers l'emploi, dont La Mission Locale
- Orientation vers le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (associations intermédiaires et chantiers d'insertion)
- Transmission offre emploi
- Accompagnement forums emploi

Sur l'année, la situation des ménages au regard de l'insertion professionnelle peut être synthétisée comme suit :

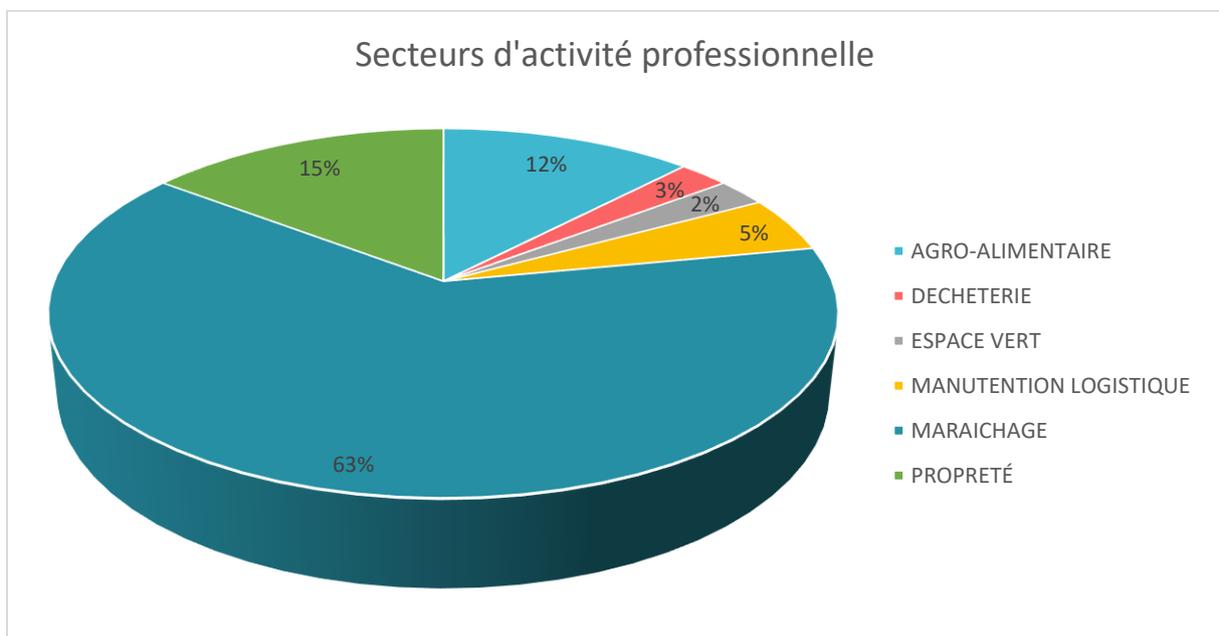
- **52% des personnes en âge de travailler ont été en emploi**, ou dans une démarche de recherche active d'emploi. Voici la répartition des emplois par type de contrats de travail :
  - 10% en CDI
  - **64% en CDD et contrat saisonnier**
  - 22% en contrat Intérim
  - 2% en contrat engagement jeune
  - 2% en contrat aidé dans l'insertion par l'activité économique (ACI)

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT



### Les secteurs d'activité dans lesquels ils interviennent principalement :

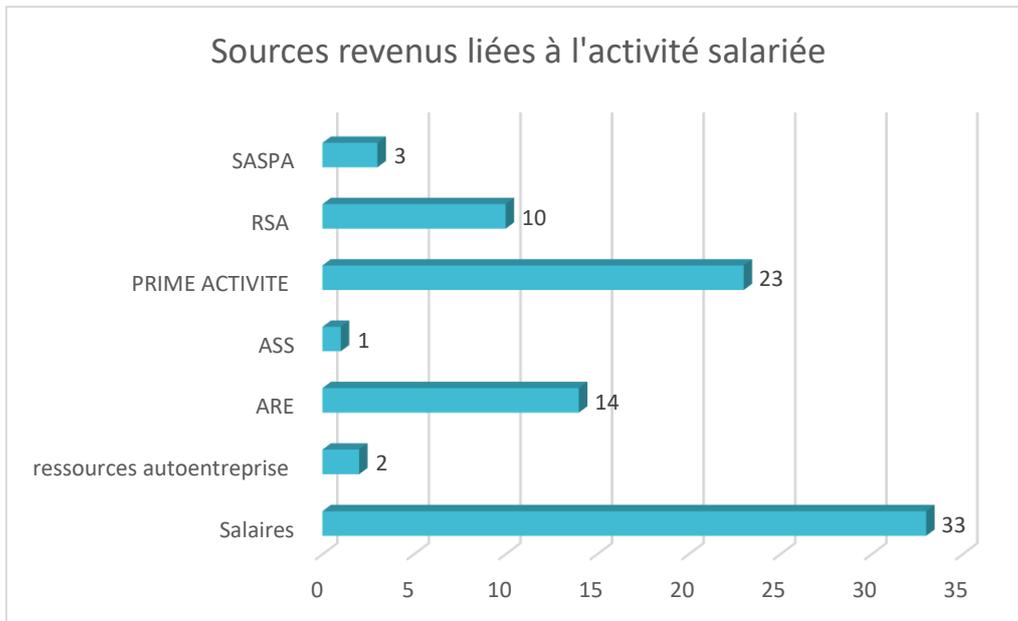


Le principal secteur représenté est l'agriculture/le maraichage à hauteur de **63% des emplois recensés**, les salariés sont principalement sur des contrats saisonniers qui leur permettent de travailler en moyenne 6 à 8 mois dans l'année.

Egalement, **2 personnes sont gérants d'une autoentreprise** de revente de voitures.

### Ressources des ménages liés à l'activité salariée :

Voici un état des lieux global des sources de revenus des familles accompagnées, en dehors des prestations familiales que les familles perçoivent :



### En synthèse :

- 39% des familles bénéficient de revenus liés à l'activité salariée d'un ou de plusieurs membres de la famille
- 2 personnes perçoivent les revenus de leur activité d'autoentreprise
- 27% des familles bénéficient de la prime d'activité en complément de leur activité salariale
- 17% ouvrent des droits à l'allocation chômage (ARE)
- 10 personnes sont allocataires du RSA
- 3 personnes de +60 ans bénéficient de la SASPA

### d) Scolarité

Sur la période référencée, **les référents sociaux ont pu réaliser de nombreuses démarches avec les familles en lien avec la scolarisation des enfants**. Il s'agit de démarches de types :

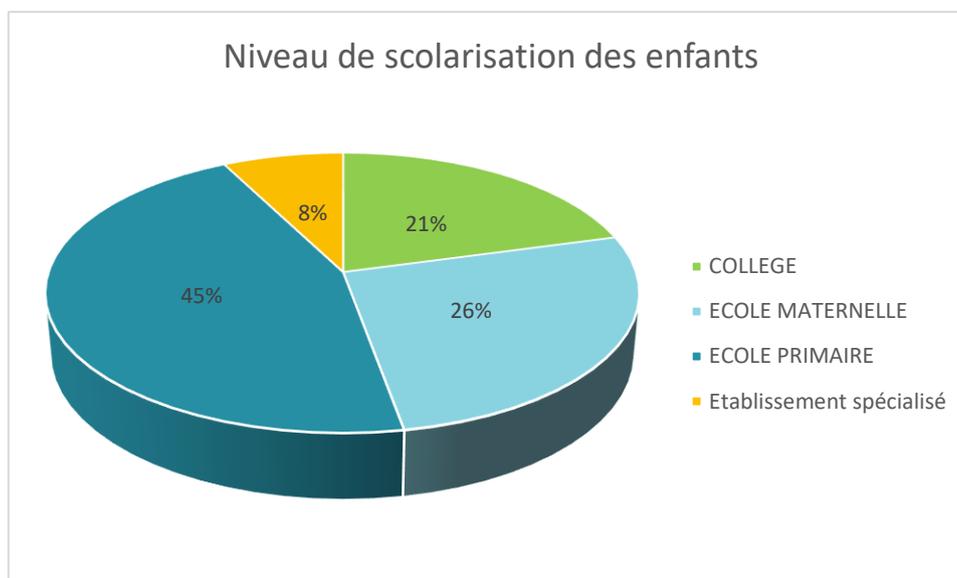
- Inscriptions scolaires
- Echanges avec établissements au sujet de l'assiduité
- Lien entre les familles et les établissements scolaires

La scolarisation des enfants représente un travail important réalisé avec les familles afin que l'ensemble des enfants puissent accéder à un parcours de scolarisation le plus investi possible. Les travailleurs sociaux entretiennent des liens de proximité avec les différentes écoles/collège de chaque ville. Il est à noter que des points sont faits régulièrement autour des enfants. Des rappels au cadre de la convention d'occupation, qui stipule une obligation d'assiduité, sont faits régulièrement avec les parents concernés.

**Sur les 80 mineurs présents,**

- **53 enfants scolarisés**
- 15 enfants de – de 3 ans sont hors obligation scolaire.
- 4 jeunes de + 16 ans en décrochage avec suivi Mission Locale
- **8 enfants déscolarisés** (absence totale de mobilisation des parents)

Voici la répartition des enfants en fonction des niveaux scolaires :



A noter, que tous les enfants sont inscrits dans un établissement. Cependant et bien que difficile à évaluer, le référent social est informé par les écoles que l'assiduité des enfants reste globalement à améliorer.

Du fait de l'absentéisme scolaire, **5 signalements et 1 information préoccupante** pour l'ensemble d'une fratrie ont été réalisés par les établissements scolaires en 2024.

Il semble important de souligner qu'en soutien à l'ASGR mis en place et pour permettre un réel travail sur l'assiduité scolaire, **la Médiation Scolaire** (déjà mise en place sur un certain nombre de bidonvilles) pourrait être un levier indispensable pour engager un travail de fond sur la scolarisation des enfants vivants sur les TIT.

**Ce dispositif a pu être mobilisé sur le TIT de Bouguenais en 2024, la ville de Nantes a également fait une demande à la préfecture pour pouvoir le déployer sur les terrains nantais.**

### e) Insertion par le logement/hébergement

Les TIT étant un modèle d'habitat provisoire, différentes solutions doivent être envisagées à moyen terme pour les ménages :

- Accès à un logement de droit commun, à un dispositif d'hébergement temporaire (CHRS), ou à un logement en sous-location, ce qui présuppose une ouverture de droits,
- Mise à disposition provisoire d'hébergements appartenant aux communes,
- Recherche de solutions adaptées à chaque situation. Si les personnes refusent les orientations prononcées au regard des besoins repérés, cela peut remettre en question leur accompagnement social et leur place sur le terrain d'insertion.

2 axes de travail peuvent être mis en œuvre avec les familles pour permettre l'accès au logement/hébergement :

- **Si les familles sont assez autonomes** pour accéder à un logement, le travailleur social va alors faire **une demande de contingentement « Sortant d'hébergement »** auprès de la DDETS pour rendre la famille prioritaire à une proposition de logement
- **Si la famille semble avoir des fragilités pendant la période de parcours locatif** sur le terrain d'insertion (dettes locatives, problématique d'entretien du mobil home, non-respect du règlement intérieur ...), le travailleur social va alors plutôt orienter le projet de la famille vers un parcours d'insertion par le logement via une saisine du SIAO.

**Les deux demandes ne peuvent pas se cumuler au regard de l'évaluation de l'autonomie de la famille et du projet de vie.**

**Sur la période référencée, l'équipe a pu réaliser plusieurs types de démarches avec les familles, il s'agit de :**

- Création, renouvellement ou actualisation de DLS
- Saisine demande d'insertion sur le SI SIAO
- Rédaction de recours DALO-DAHO
- Saisine du tribunal administratif
- Evaluation et accompagnement en lien avec le savoir habiter
- Renouvellement des conventions d'occupation logement-ville
- Demande de contingentement

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

Il est à noter que seuls 3 ménages de la file active au 31 12 2024 n'ont pas de Demande de Logement Social active. Pour ces familles, la raison est que le logement et l'hébergement de transition ne correspondent pas à leur projet.

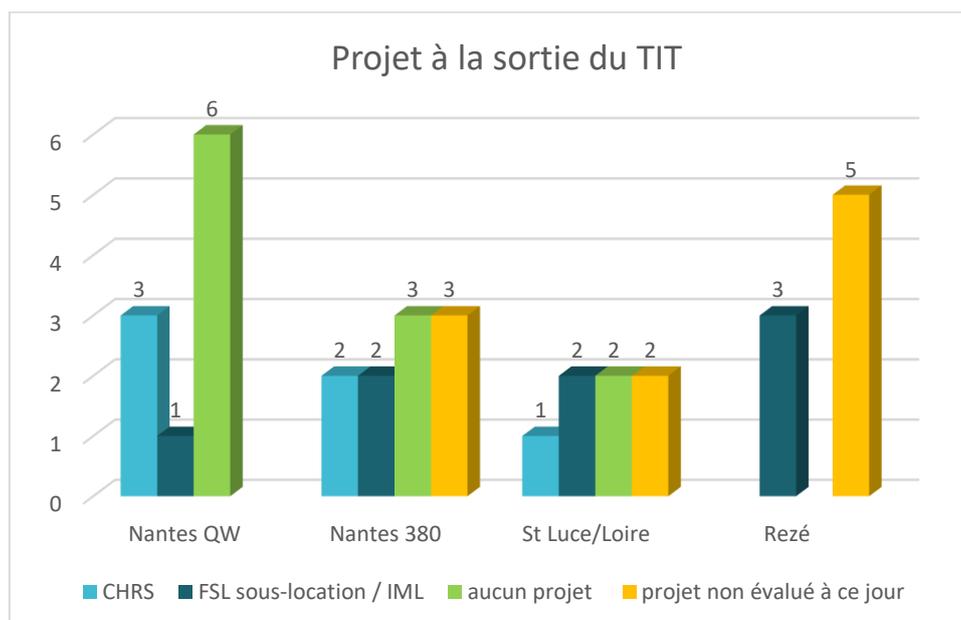
**Pour 1 seule famille, une demande de contingentement sortant d'hébergement en bail direct a été réalisée et acceptée par la DDETS** (situation vulnérabilité handicap, accès au logement PMR) au cours de l'année 2023. La famille a eu une proposition de logement en Avril 2024 mais **le bailleur social a demandé à requalifier l'accès au logement avec une mesure de sous-location via le FSL malgré l'autonomie de la famille.**

**42% des ménages accompagnés au 31 12 2024 ont une saisine SIAO Insertion en cours, dont :**

- **36% orientation logement accompagné de type FSL sous location ou IML**
- **31% des ménages ont une orientation de type CHRS.**
- **33% n'ont aucun projet de sortie des terrains**

Pour les familles qui n'ont pas de saisine en cours, voici les raisons :

- Ménages qui n'ont pas de projet de quitter le TIT, les modalités d'accompagnement ASGR ne sont plus adaptés
- Ménages qui n'ont pas de projet logement, souhaitent sortir en terrain stabilisé avec des conditions de vie améliorées pour rester vivre en communauté
- Ménages en situation d'expulsion : 3 ménages sur Ste Luce/Loire
- Ménages dont les préconisations sont en cours



# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

Il est à noter que certains ménages expriment très clairement à ce jour qu'ils n'ont pas de projet de vie en logement ou hébergement. Ils souhaiteraient rester sur le TIT, le cadre des conventions d'occupation avec une redevance, se pose aujourd'hui la question des modalités de réponse répondant aux souhaits de ses familles. Ces ménages ont un projet de vie en France, souhaitent rester vivre sur un terrain avec accès à l'eau et à l'électricité avec d'autres familles de la communauté.

Est-ce que le projet de « **terrain stabilisé** » avec du foncier mobilisé par les villes pourrait être une réponse apportée pour ces familles vivant sur les TIT ? Quelle pourrait être les modalités d'accompagnement social pour soutenir le parcours de ces familles, pour certaines de plus en plus vulnérables du fait du vieillissement et des problématiques de santé et de handicap qui s'accroissent.

En 2024, 2 villes se sont engagés dans **des projets expérimentaux de stabilisation** :

- La ville d'Orvault qui a ouvert le terrain « Petit Raffineau » en Octobre 2024 permettant la fermeture d'un bidonville pour accueillir 8 ménages
- La ville de Nantes qui a stabilisé sur site le terrain « St Martin » pour accueillir 4 ménages

Ces modèles n'ont pour le moment pas de vocation à perdurer, ça n'est qu'une stabilisation sur une période donnée. L'objectif est de permettre aux familles de mobiliser un accompagnement social soit avec l'EDS de secteur, soit avec la permanence Chaptal pour travailler le projet de sortie du terrain.

## 2. Les sorties de ménages sur l'année 2024

**6 ménages sont sortis** au cours de l'année, voici le détail par terrain/ville :

- **Pour le TIT 380 route de Ste Luce Nantes : 1 sortie**
  - o 1 famille a eu une proposition d'un logement social PMR en bail direct, requalifié à la demande du bailleur social en sous location FSL.  
La famille a intégré le logement de manière très écourtée, malheureusement le père de famille est décédé quelques jours après l'emménagement. Mme et son fils en situation de handicap ont alors réintégré un mobil home sur le terrain.
  - o 1 famille composée du père et son fils ont accédé à **un logement social avec une mesure sous-location FSL mise en œuvre par le service ASUR de l'ASBL**
- **Pour le TIT Quai Wilson Nantes** : Aucune sortie en 2024
- **Pour le TIT rue 86 de la Loire à Ste Luce : 2 sorties**
  - o 1 famille est repartie vivre en bidonville après quelques semaines de présence sur le TIT, le loyer du mobil-home étant trop important au regard de leur gestion budgétaire

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Accompagnement social global renforcé TIT

- 1 femme a fui le terrain suite à des violences conjugales, laissant ses enfants sur le terrain.  
Ses 3 enfants ont été pris en charge par les grands-parents maternels vivant en région parisienne, dans le cadre « d'un placement tiers digne de confiance » demandé par l'ASE.

- **Pour le terrain conventionné à Rezé : 3 sorties**
  - 1 ménage du terrain est repartie en Roumanie
  - 1 ménage du terrain a accédé à **un logement SAS de la ville de Rezé**
- 1 ménage en logement SAS à un **logement accompagné en IML**

## V. CONCLUSION

2024 a été marqué par l'obtention d'un cofinancement CD et FSE+ sur le service pour les années 2024/2025. Ce nouveau financement a permis à l'équipe d'accueillir en fin d'année 2024 deux nouveaux salariés à temps plein afin de renforcer l'équipe pour répondre aux nouveaux besoins à venir :

- Depuis le 1/10/2024, la mise en œuvre de l'accompagnement social de 15 nouveaux ménages sur le TIT de Bouguenais
- En cours d'année 2025, 2 nouveaux TIT doivent ouvrir à St Herblain et Orvault pour accueillir respectivement 14 et 8 familles issues des bidonvilles

Egalement en 2025, le service va développer une nouvelle mission d'évaluations sociales sur des bidonvilles ciblés, à la demande des villes dans le cadre de projet de Résorption déjà engagé. Une méthodologie spécifique devra être développée et mise en œuvre par le service pour mettre en œuvre les évaluations de ménages sur 3 terrains à Orvault et la Chapelle/Erdre.

La création de nouveaux TIT nécessitera un travail de réflexion globale avec ensemble des partenaires sur les objectifs et la finalité ce type de dispositif spécifique aux familles MEE issues de bidonvilles. Un nécessaire travail d'harmonisation au titre de l'accompagnement social devra s'engager, notamment dans le cadre d'une contractualisation de l'accompagnement avec les familles.

Le conseil départemental a engagé en fin d'année 2024 un travail d'établissement d'un cahier des charges de l'offre de service de l'accompagnement social des personnes MEE, en fonction des différents lieux vie des familles : *bidonvilles, terrains de stabilisation, terrains d'insertion temporaire*. L'objectif étant de clarifier pour les différents acteurs institutionnels villes, Nantes Métropole, Etat, les modalités et les moyens dédiés pour mobiliser l'accompagnement social sur ces différents lieux de vie. Ce travail sera finalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Et va se poser la question pour l'ASBL et le conseil départemental de l'enjeu du financement du service MEE de l'ASBL au-delà de 2025 dans un contexte de restriction budgétaire ?